MAIRE
DGGT

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 6 OCTOBRE 2026 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membres du conseil présents
M. Germain Pelletier, M. Dave Bernier, M. Éric St-Laurent,
M. Pascal Bernier, M. André Blanchet et M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent
Mme Josette-Emilie Boutin

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 6 octobre 2026

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

214-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 1er septembre 2026

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

215-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

CORRESPONDANCES ET COMITÉS

4. Correspondances diverses

La Municipalité n'a reçu aucune correspondance.

5. Rapport des comités

Aucun rapport des comités n'est effectué.

PRÉSENTATION DES COMPTES

6. Dépôt des deux états financiers comparatifs – septembre 2026

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

7. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – septembre 2026

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

216-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 248 014,30 $.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

8. Octroi de contrat pour le pavage d'une section de la rue du Ruisseau et de la rue Ouellet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder au pavage d'une section de la rue du Ruisseau et de la rue Ouellet;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de prix auprès de deux entreprises;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission de l'entreprise Pavage Scellant Jirico inc. pour la somme de 18 232,00 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

217-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour le pavage d'une section de la rue du Ruisseau et de la rue Ouellet à l'entreprise Pavage Scellant Jirico inc., et ce, pour la somme de 18 232,00 $ plus taxes.

9. Octroi de contrat pour la location d'un tracteur pour les opérations de déneigement

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la location d'un tracteur pour les opérations de déneigement des saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 8 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions :

	Ferme JD St-Hilaire*	Avantis Machinerie
180 forces PTO (ou plus) ou équivalent	Fendt 936 avec poste inversé	New Holland T7-270 2026
2026-2027 Montant forfaitaire pour 300 heures minimum	17 000 $	21 000 $
2026-2027 Taux horaire, heures supplémentaires	90 $/h	80 $/h
2027-2028 Montant forfaitaire pour 300 heures minimum	17 000 $	21 500 $

2027-2028 Taux horaire, heures supplémentaires	90 $/h	85 $/h
2028-2029 Montant forfaitaire pour 300 heures minimum	17 000 $	22 000 $
2028-2029 Taux horaire, heures supplémentaires	90 $/h	85 $/h

*Soumission non conforme

ATTENDU QUE la soumission de Avantis Machinerie est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

218-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la location d'un tracteur pour les opérations de déneigement des saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 à l'entreprise Avantis Machinerie, et ce, pour les sommes mentionnées ci-haut;

QUE le contrat pourra être renouvelé selon la satisfaction de la Municipalité pour deux autres années.

10. Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de la maison communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la réfection de la toiture de la maison communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Toitures Pro Lemieux inc. pour la somme de 18 640,00 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

219-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la réfection de la toiture de la maison communautaire à l'entreprise Toitures Pro Lemieux inc., et ce, pour la somme de 18 640,00 $ plus taxes.

11. Acceptation de l'offre de services de migration pour les Logiciels Sport-Plus inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la migration de la solution actuelle AccèsCité Loisirs vers la solution Sport-Plus;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Logiciels Sport-Plus inc. pour la somme de 5 748,69 $ plus taxes, incluant :

- Migration de base
- Création des accès et session de démarrage
- Formations en ligne
- Rabais sur l'augmentation (majoration CESA 15 %)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

220-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'offre de services de Logiciels Sport-Plus inc. pour la migration de la solution actuelle AccèsCité Loisirs vers la solution Sport-Plus, et ce, pour la somme de 5 748,69 $ plus taxes.

12. Autorisation d'achat de pneus pour deux camions du service de sécurité incendie (SSI)

Messieurs André Blanchet et Simon Beaudoin, conseillers, déclarent leurs intérêts, puis se retirent des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'achat de pneus pour deux camions du service de la sécurité incendie (SSI);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions de Ok Pneus André Ouellet 2000 pour les sommes suivantes, incluant le montage et le démontage des pneus :

- Pneus pour le camion 578 : 7 245,38 $ plus taxes
- Pneus pour le camion 678 : 8 123,10 $ plus taxes

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux achats dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

221-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat de pneus pour deux camions du service de sécurité incendie, et ce, pour une somme totale de 15 368,48 $ plus taxes à Ok Pneus André Ouellet 2000.

13. Autorisation d'achat d'équipements divers pour le service de sécurité incendie (SSI)

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'achat d'équipements divers pour le service de la sécurité incendie (SSI);

ATTENDU QUE les équipements sont les suivants :

Fournisseur	Articles	Montant (avant taxes)
L'Arsenal	Bottes (21), casques (21), DECON-PACK (1) et savon (1)	31 847,00 $
Aréo-Feu ltée	Habits (11), cagoules (50)	45 555,00 $
1200 Degrés	Gants (50)	7 400,00 $
	Total	**84 802,00 $**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux achats dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

222-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat des équipements divers mentionnés ci-haut pour le service de sécurité incendie, et ce, pour une somme totale de 84 802,00 $ plus taxes pour différents fournisseurs;

QU'un montant de 53 334 $ plus taxes sera payé à même le surplus accumulé service incendie et qu'un montant de 31 468 $ plus taxes sera payé à même le surplus non affecté.

RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

14. Avis de motion relatif au projet de règlement 346-2026 modifiant le règlement de zonage 158-2013

M. Simon Beaudoin, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il soumettra un projet de règlement 346-2026 modifiant le règlement de zonage 158-2013. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage 158-2013 afin d'assouplir les dispositions relatives aux usages et bâtiments dérogatoires

protégés par droits acquis, spécifiquement en modifiant les articles 16.6 et 16.12.

Cette modification vise à permettre la reconstruction d'une habitation dont l'implantation est dérogatoire par rapport à la norme de distance d'un site d'entreposage de carcasses automobiles et de dépôt de ferraille.

Cette reconstruction sera autorisée dans les douze (12) mois suivant un incendie ou une autre cause, incluant une démolition volontaire, à la condition de respecter les autres marges du règlement et de ne pas aggraver le caractère dérogatoire par rapport à la distance de 200 mètres d'un site d'entreposage de carcasses automobiles et de dépôt de ferraille.

15. Adoption du premier projet de règlement 346-2026 modifiant le règlement de zonage 158-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier son règlement de zonage afin de permettre, sous certaines conditions strictes, la reconstruction d'habitations dérogatoires situées à proximité de sites d'entreposage de carcasses automobiles et de dépôts de ferraille;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement est adopté par le conseil municipal lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

223-10-2026 QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet adopte le « Premier projet de règlement 346-2026 modifiant le règlement de zonage 158-2013 ».

DIVERS

16. Entérinement d'autorisation d'embauche d'un journalier temps partiel à l'écocentre

ATTENDU QU'un poste de journalier temps partiel à l'écocentre était vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook et le site Internet Emploi Région L'Islet et à l'accueil du bureau municipal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

224-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'embauche de M. Marc-André Beauchamp-Cardinal à titre de journalier temps partiel à l'écocentre;

QUE l'échelon 4 est attribué;

QUE l'entrée en poste a eu lieu le 14 septembre 2026.

17. Entérinement d'autorisation d'embauche d'un journalier sur appel à l'écocentre

ATTENDU QU'un poste de journalier sur appel à l'écocentre était vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook et le site Internet Emploi Région L'Islet et à l'accueil du bureau municipal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

225-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'embauche de M. Tony Lamarre à titre de journalier sur appel à l'écocentre;

QUE l'échelon 4 est attribué;

QUE l'entrée en poste a eu lieu le 14 septembre 2026.

18. Délégation d'embauche de serveuses à la salle municipale

ATTENDU QUE des postes de serveuses à la salle municipale sont actuellement vacants;

ATTENDU QUE le poste a été affiché sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook et le site Internet Emploi Région L'Islet et à l'accueil du bureau municipal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

226-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet délègue l'embauche de serveuses à la salle municipale à la direction générale.

19. Demande de PIIA pour le 181, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande visant la rénovation de la façade avant en installant un revêtement extérieur en Gentek board and batten de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur présenté ne s'harmonise pas avec le style architectural du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le type et l'agencement du revêtement extérieur présenté ne s'harmonisent pas avec ceux des bâtiments principaux du secteur environnant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande à la Municipalité de refuser le projet. Toutefois, le CCU recommande au propriétaire de lui soumettre un projet modifié intégrant un revêtement extérieur en bois, en fibrociment ou un autre matériau composite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

227-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet refuse la demande de PIIA, comme recommandé par le CCU.

20. Demande de PIIA pour le 187, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de PIIA visant le remplacement d'une fenêtre par une autre de même forme et de même couleur que les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur de la nouvelle fenêtre ne s'harmonise pas avec la grandeur des fenêtres déjà existantes;

CONSIDÉRANT QUE la forme de l'élément en planches de bois verticales sous la fenêtre ne s'harmonise pas avec le revêtement extérieur en briques existant sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande à la Municipalité de refuser le projet. Toutefois, le CCU recommande au propriétaire de lui soumettre un projet modifié intégrant une fenêtre de mêmes grandeurs que celles existantes et d'ajuster l'ouverture de la fenêtre dans ce mur en mettant de la brique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

228-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet refuse la demande de PIIA, comme recommandé par le CCU.

21. Détermination du prix de vente des terrains de la rue Léonard-Poitras

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède actuellement à la vente de terrains industriels et commerciaux dans la rue Léonard-Poitras;

ATTENDU QUE la Municipalité entérine le prix de vente des terrains au mètre carré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

229-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet entérine le prix de vente des terrains de la rue Léonard-Poitras de la façon suivante :

- Terrains # 1, # 2, # 3 et # 5 : 6 $/m^2 plus taxes
- Terrain # 8 : 10 $/m^2 plus taxes

QUE cette résolution annule toute décision ou résolution antérieure en lien avec le prix de vente desdits terrains, et ce, à compter du 6 octobre 2026.

22. Autorisation de signature des protocoles d'ententes pour le budget participatif 2026

ATTENDU QUE le 6 juillet 2026, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 166-07-2026 intitulée « Division du montant du budget participatif 2026 »;

ATTENDU QUE les projets retenus pour le budget participatif 2026 sont « Exposition extérieure de photos anciennes », présenté par M. Tristan Morin et « Les Coffres des Découvertes sportives », présenté par M. David Thibault;

ATTENDU QUE le projet doit être réalisé au plus tard en juillet 2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des protocoles d'ententes pour le budget participatif 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

230-10-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les protocoles

d'ententes pour le budget participatif 2026, avec M. Tristan Morin et M. David Thibault.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

23. Aucun point.

QUESTIONS / RÉPONSES

24. Période de questions / réponses

Lors de la séance ordinaire du 1er septembre 2026, une demande de dérogation mineure pour l'installation d'un conteneur a été refusée pour le 327, chemin des Belles-Amours. À la suite de la séance, les propriétaires ont discuté avec les membres du conseil présents. M. Pascal Bernier, conseiller, fait un suivi du dossier. Le lot où est situé la propriété est un ilot déstructuré, qui est considéré comme un résidentiel. Dans ce genre de lot, les conteneurs d'entreposage sont refusés de base, sauf pour certaines exceptions, et lorsque permis, il s'agit d'une installation temporaire. Dans le présent ilot déstructuré le règlement qui s'applique est celui des bâtiments, qui autorise un nombre de mètres d'entreposage précis, qui est déjà dépassé, qui fait donc déjà partie d'une dérogation. Pour ces raisons, la décision qui a été prise à la précédente séance est inchangée.

M. René Couillard demande s'il serait possible de réparer les trous sur le chemin des Belles-Amours, entre la route Cendrée-Lafeuille et le Cap-Saint-Ignace. M. Germain Pelletier, maire, mentionne que la demande sera faite aux travaux publics.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 53 avec la proposition de M. Simon Beaudoin.

Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier

Germain Pelletier, maire